RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Canton des COTEAUX DE MOSELLE

VILLE DE MOULINS-LÈS-METZ

Département de la Moselle

Arrondissement de METZ

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus : 29

Nombre des Membres en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont assisté à la séance : 21

Nombre de pouvoirs :8

Nombre de votants :29

Convoqués le : 20/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Thierry HOUPIE, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Valérie BOHR, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BICEGO
Madame Brigitte STREIFF, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Jessie BAVARIN
Madame Nadège DRISSI, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE
Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON
Monsieur Yann MAUCOURT, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc PINAULT
Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel LUTZ
Madame Sandrine REBECHE, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERRIN
Monsieur Yvan LEBERT, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HOUPIE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=-=-=-=-=-=-=-=-=

POINT 2026-96- Attribution du marché public de « fourniture d'un véhicule porteur polyvalent neuf ainsi que des équipements connexes adaptés »

Rapporteur : Marc PINAULT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 ; L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L2124-2 et R2124-2. ;

VU la délibération 2026-31 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 4 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation d'un marché à procédure adaptée concernant la fourniture d'un véhicule porteur polyvalent neuf ainsi que des équipements connexes adaptés a été lancée le 22 septembre 2026 et porte le numéro 08/2026/MLM.

La date de remise des offres était fixée au 14 octobre 2026 à 14 H 00. Deux prestataires ont fait parvenir une candidature avant cette date.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 26 octobre 2026 à 17 H 00 afin d'émettre un avis sur les propositions du rapport d'analyse au regard des critères de sélection.

Le montant du marché porte sur un Bordereau de Prix Unitaire (prix unitaires fermes et forfait). La durée de ce marché commence le jour de la notification et prend fin sur l'engagement du titulaire de la date de livraison.

VU le procès-verbal sur l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 octobre 2026,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution du marché 08/2026/MLM à la société HAAG pour un montant de 134 980,00 € HT (cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingts euros hors taxes).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tout document nécessaire à l'exécution de ce marché.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/10/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704875-20261027-2026-96DCM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2026
Notification : 29/10/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.